



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 66/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 29 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 OCT. 2011

Affiché le : 26 OCT. 2011

20 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 14 OCTOBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M.ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	Mme MAUREL
Melle DURAND	à	M. RIGAUD
M. ANDUZE	à	Mme GONZALEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ

Secrétaire : Madame Maryline LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec l'agent concerné et pour le bon déroulement du service, il convient d'effectuer une modification de l'horaire hebdomadaire de travail de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Agent Social de 2 ^{ème} classe	24.00 h	28.00 h

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 octobre 2011.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ D'effectuer une modification de l'horaire hebdomadaire de travail dans les conditions indiquéesci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 20 octobre 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

